



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 12 SEPTEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 septembre 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-09-271

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 15 août 2017
5. Activités de fonctionnement au 8 septembre 2017 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 8 septembre 2017 – Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Services juridiques – Abonnement annuel 2018
  - 7.2 Élections municipales – Nouveaux salaires applicables
  - 7.3 Site internet – Navigation sécurisée avec certificat SSL
  - 7.4 PIQM – volet 2.5 – Signature du protocole d'entente avec le MAMOT
  - 7.5 Projet de coopération municipale
8. Voirie :
  - 8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :
    - 8.1.1 Décompte # 2 et acceptation provisoire
    - 8.1.2 Programmation révisée
  - 8.2 PIQM-2008-1.5 :
    - 8.2.1 Admissibilité du projet déposé au programme
    - 8.2.2 Appel d'offres sur invitation – Travaux d'ingénierie
  - 8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier local – Aide financière accordée
  - 8.4 Inter 2013 – Peinture du frame et boîte
  - 8.5 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin
  - 8.6 Déneigement 2017-2018 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Demande d'appel d'offres
  - 8.7 Hiver 2017-2018 :
    - 8.7.1 Période hivernale
    - 8.7.2 Étalement des heures
9. Eau potable
10. Eaux usées
11. Service incendie :

- 11.1 Inspection des lumières d'urgence et extincteurs
- 11.2 Inspection des systèmes d'alarme
- 11.3 Achat d'un radio portatif
- 11.4 Rencontre pour un projet de regroupement
- 11.5 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 12. Règlement de circulation des véhicules hors route :
  - 12.1 Avis de motion
  - 12.2 Présentation du projet de règlement
- 13. Urbanisme – Conformité du règlement n° 2017-204 modifiant le règlement de zonage n° 2006-90
- 14. Dérogations mineures :
  - 14.1 60, rue Industrielle
  - 14.2 Lot 3 739 641
- 15. Demande d'aide financière :
  - 15.1 Fabrique St-Jean Paul II (Communauté chrétienne de St-Ludger) – Souper-bénéfice pour la fabrique
- 16. Varia
- 17. Dépôt de documents pour information
- 18. Répertoire du courrier reçu au 8 septembre 2017
- 19. Période de questions de l'assistance.
- 20. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2017**

#### **Résolution 2017-09-272**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 SEPTEMBRE 2017 :**

#### **5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 8 septembre 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

#### **5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

#### **Virements de crédits effectués au 31 août 2017**

<b>N° de poste</b>	<b>Description</b>	<b>en moins</b>	<b>en plus</b>
<b><i>Administration générale autres</i></b>			
02-190-00-990	Programme nouveaux nés	242.50 \$ -	
02-190-00-412	Services juridiques		242.50 \$ +
<b><i>Voirie municipale</i></b>			
02-320-00-515	Location - matériel et véhicules	22 569.59 \$ -	
02-320-00-625	Entretien et réparation - Asphaltage		20 020.17 \$ +

02-320-00-635	Calcium: abat-poussière		596.92 \$ +
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		291.00 \$ +
02-320-00-681	Services public - Électricité garage		225.00 \$ +
02-320-16-526	Ent.et rép. - Niveleuse John Deere 2014		1 436.50 \$ +
	<b>Réseaux d'égouts</b>		
02-415-00-526	Ent.et rép. - Machineries, outillage et équipement	51.00 \$ -	
02-415-00-640	Pièces et accessoires - réseau d'égout		51.00 \$ +
	<b>OTJ</b>		
02-701-00-526	Entretien et réparation - Équipement OTJ	100.00 \$ -	
02-701-02-454	Formation - Service animation estivale	132.80 \$ -	
02-701-00-523	Entretien et réparation - Terrain OTJ		100.00 \$ +
02-701-02-451	Fournitures - Service animation estivale		132.80 \$ +

## **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2017 – ADOPTION**

### Résolution 2017-09-273

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 591 653.60 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR AOÛT 2017

Élus municipaux	2 273.30 \$
Employés municipaux	18 489.39 \$
Pompiers volontaires	1 051.15 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 143.53 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 605.67 \$
CSST	469.38 \$
RVER (Part employé)	319.08 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : AOÛT 2017</b>	<b>31 351.50 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS AOÛT 2017

A.D.M.Q. - Zone Estrie	90.00 \$
CPE BOUTONS D'OR	10 000.00 \$
Giroux et Lessard Ltée	432 076.04 \$
MARC MORIN	172.43 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	3 930.19 \$
QUÉBEC TENTE ENR	3 679.20 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : AOÛT 2017</b>	<b>449 947.86 \$</b>

### COMPTES À PAYER AOÛT 2017

A.D.M.Q.	349.52 \$
ADT Canada inc.	206.27 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	352.61 \$
Bureautique Guy Drouin Inc	1 083.86 \$
CANAC	10 958.23 \$
Canada Post Corporation	125.34 \$
Carmel Dumas	92.91 \$
Cherbourg	65.09 \$
CLAUDE FAUCHER	45.99 \$
Croix-Rouge canadienne	77.72 \$
ENVIRONEX	319.06 \$
Équipement de bureau Demers Inc	235.30 \$
Équipements R. Quirion Inc	76.29 \$
Fernand Dufresne Inc.	424.93 \$

Ferronnerie De La Vieille Forge Inc	462.68 \$
INFOTECH	264.44 \$
Jean Théberge	130.31 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	155.56 \$
Le Pro du CB Inc.	133.60 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	243.05 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	-34.49 \$
Les Services EXP Inc	23 857.31 \$
M.R.C. Du Granit	45 795.86 \$
Magasin Coop de St-Ludger	81.52 \$
MEUBLES GÉRARD POIRIER	747.33 \$
MI-CONSULTANTS	2 759.40 \$
MONTY SYLVESTRE	405.61 \$
Municipalité de Audet	225.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	450.00 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	148.32 \$
Réal Huot Inc	1 141.59 \$
Roger Nadeau	118.62 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	805.68 \$
Service Incendie Lac Drolet	14.00 \$
SYLVIE FLUET	43.76 \$
Transport A. Gagnon & Fils Inc	287.43 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	12 691.24 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	1 705.54 \$
Valoris	3 307.76 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : AOÛT 2017	110 354.24 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : AOÛT 2017</u>	<u>591 653.60 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 7. ADMINISTRATION :

### 7.1 Services juridiques – Abonnement annuel 2018

#### Résolution 2017-09-274

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre de services du 21 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 7.2 Élections municipales – Nouveaux salaires applicables

Comme nous sommes toujours en attente de la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'entrée en vigueur du règlement modifiant le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### 7.3 Site internet – Navigation sécurisée avec certificat SSL

#### Résolution 2017-09-275

ATTENDU qu'à compter d'octobre 2017, le navigateur Chrome affichera des avertissements de sécurité à tous les visiteurs qui tenteront d'accéder à des sites non sécurisés incluant notre site internet ;

ATTENDU qu'afin d'éviter de perdre des visiteurs sur notre site à cause de cette notification, il y a lieu de procéder à la configuration d'un certificat SSL ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 215.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, rép.* ;

QUE Quatorze Communications inc. soit mandatée pour effectuer les modifications nécessaires pour effectuer la configuration d'un certificat SSL de notre site internet au coût de 195.00, taxes en sus, telles que décrites dans l'offre de services reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

QUE Quatorze Communications inc. soit mandatée pour effectuer la mise à jour du logiciel gérant notre site internet au taux horaire de 85,00 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **7.4 PIQM – Volet 2.5 – Signature du protocole d'entente avec le MAMOT**

##### **Résolution 2017-09-276**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé une demande d'aide financière au programme *Fonds conjonctuel de développement* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU que les modalités de cette contribution seront spécifiées dans un protocole d'entente à être signée par la Municipalité et le MAMOT ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2017-03-106 soit abrogée ;

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le protocole d'entente avec le MAMOT dans le cadre du *Fonds conjonctuel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **7.5 Projet de coopération municipale**

Considérant que la conseillère responsable du dossier loisir ne se représentera pas aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 5 novembre prochain, le Conseil préfère attendre l'arrivée du nouveau conseil municipal avant d'adopter la résolution concernant le projet de coopération municipale.

### **8. VOIRIE :**

#### **8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Tail- lon**

##### **8.1.1 Décompte # 2 et acceptation provisoire**

##### **Résolution 2017-09-277**

CONSIDÉRANT que la demande de paiement du 2<sup>e</sup> décompte progressif présenté par Giroux & Lessard Ltée est recommandée pour

paiement par l'ingénieur de la firme Service exp inc., responsable du projet ;

CONSIDÉRANT la réception du *Certificat de réception provisoire des ouvrages* complété par Services exp inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 243 748.39 \$, incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes, soit fait à Giroux & Lessard Ltée ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-45-521 TEQC – *Contrat*;

QUE le maire, Bernardin Gagnon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le *Certificat de réception provisoire des ouvrages* complété par Services exp inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.1.2 Programmation révisée**

Comme le coût des travaux pour la reconstruction des rues du Couvent et Taillon dépassent la prévision, la programmation devra être modifiée. Une nouvelle programmation devra être adoptée à la séance ordinaire du 3 octobre prochain.

## **8.2 PIQM-2008-1.5 :**

### **8.2.1 Admissibilité du projet déposé au programme**

Le projet déposé dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités est jugé admissible à une aide financière de 733 500 \$.

### **8.2.2 Appel d'offres sur invitation – Travaux d'ingénierie**

#### Résolution 2017-09-278

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a confirmé l'admissibilité de notre projet au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la reconstruction des rues Colette et Hamel prévue en 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier local – Aide financière accordée**

Une aide financière de 10 000 \$ a été accordée à la municipalité. Elle sera versée sur 3 ans à raison de 4 000 \$ en 2017, 4 000 \$ en 2018 et 2 000 \$ en 2019.

## **8.4 Inter 2013 – Peinture frame et boîte**

#### Résolution 2017-09-179

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

## ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 227.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-330-14-526 *Ent. et rép. – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)* au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* ;

QUE le mandat de peinture du frame et de la boîte de l'Inter 2013 soit donné à Transport Adrien Roy et Filles inc. au coût de 6 700,00 \$, taxes en sus, et tel que décrit à la soumission reçue par courriel le 10 août 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.5 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin**

#### Résolution 2017-09-280

ATTENDU que le passage de poids lourds sur la rue du Moulin en direction de Bois Poulin occasionne des désagréments dont certains citoyens se sont plaints ;

ATTENDU que le 16 juillet 2014, messieurs Vincent Roy et Michel Paquette de Bois Poulin sont venus rencontrer la directrice générale et monsieur le maire afin de les informer que la compagnie avait procédé à l'achat d'un balai qu'elle passerait tous les vendredis durant l'été sur la rue du Moulin, aidant ainsi à régler en partie la problématique de poussière ;

ATTENDU que depuis, la compagnie Bois Poulin s'est départie de son balai et demande à la municipalité de procéder au balayage de la rue du Moulin contre rémunération considérant que la rue ne leur appartient pas ;

ATTENDU que la Municipalité mandate déjà une compagnie une fois par année pour procéder au balayage des rues et ne peut assurer, durant la période estivale, ce travail de façon hebdomadaire ;

ATTENDU que la rémunération doit être réévaluée à la hausse considérant la fréquence du travail à être effectué par les employés municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger offre le service de balayage de la rue du Moulin contre rémunération facturée à Bois Poulin pour 2017 et 2018 ;

QUE l'acceptation de procéder au balayage de la rue du Moulin pour ces 2 années n'engage pas la Municipalité pour les périodes estivales subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.6 Déneigement 2017-2018 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Demande d'appel d'offres**

#### Résolution 2017-09-281

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre un appel d'offres pour le déneigement 2017-2018 du bureau municipal, du stationnement OTJ et de la Résidence Sérénité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 8.7 Hiver 2017-2018 :

### 8.7.1 Période hivernale

#### Résolution 2017-09-282

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la période hivernale 2017-2018 débute le 13 novembre 2017 et se termine le 8 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 8.7.2 Étalement des heures

#### Résolution 2017-09-283

ATTENDU que monsieur Pascal Dulac, journalier/opérateur en déneigement, est en accord avec le principe d'étalement des heures pour la période hivernale 2017-2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée, au nom de la Municipalité, à compléter la demande d'autorisation d'étalement des heures de travail de l'employé journalier/opérateur en déneigement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et ce, pour la période hivernale décrite à la résolution n° 2017-09-282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

## 10. EAUX USÉES

Aucun dossier.

## 11. SERVICE INCENDIE :

### 11.1 Inspection des lumières d'urgence et extincteurs

#### Résolution 2017-09-284

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE l'inspection d'extincteurs et lumières d'urgence pour l'année 2017 soit confiée à Extincteurs de Beauce aux coûts suivants :

<input checked="" type="checkbox"/> 2½ lbs	Poudre ABC ou BC	5,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	Poudre ABC ou BC	10,25 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 10 lbs	Poudre ABC ou BC	15,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 20 lbs	Poudre ABC ou BC	19,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	CO <sup>2</sup>	15,50 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 10 lbs	CO <sup>2</sup>	20,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 20 lbs	CO <sup>2</sup>	29,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 25 lbs	CO <sup>2</sup>	31,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2½ GLS	Eau sous pression	13,50 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2¾ lbs	Halotron	75,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 5 lbs	Halotron	150,00 \$



<input checked="" type="checkbox"/> 11 lbs	Halotron	330,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 6 litres	Classe K	120,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> 2½ GLS	Mousse	49,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Essai hydrostatique	CO <sup>2</sup>	14,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Essai hydrostatique	Eau et poudre	7,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Entretien 6 ans		3,95 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annuelle		1,50 \$
(prix par extincteur, lumière d'urgence et boyaux incendie)		
<input checked="" type="checkbox"/> Tarification	Fixe, incluant transport et main-d'œuvre	

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*, 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage*, 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* et 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Inspection des systèmes d'alarme**

#### **Résolution 2017-09-285**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE l'inspection des systèmes d'alarme pour l'année 2017 soit confiée à Extincteurs de Beauce aux coûts suivants comprenant l'inspection complète avec rédaction d'un rapport :

<input checked="" type="checkbox"/> Bureau municipal (système feu et vol)	150,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> OTJ (système feu)	85,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Caserne (système feu)	85,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Garage municipal (système feu et vol)	100,00 \$

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*, 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage*, 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* et 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.3 Achat d'un radio portatif**

#### **Résolution 2017-09-286**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 380.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés* au poste budgétaire 03-310-11-725 *Service incendie – Communications* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 48393 du Pro du CB inc. pour l'achat d'un radio UHF Vertex portatif au coût de 360.20 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-11-725 *Service incendie – Communications*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.4 Rencontre pour un projet de regroupement**

Une rencontre aura lieu le jeudi 21 septembre prochain à 19h à la MRC du Granit. Les maires, représentants nommés, directeurs des services incendie ainsi que les directeurs généraux sont invités à cette rencontre.

## **11.5 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

Résolution 2017-09-287

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Granit en conformité avec l'article 6 du programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12. RÈGLEMENT DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE :**

### **12.1 Avis de motion**

Avis de motion 2017-147

Le conseiller Jean-Luc Boulanger donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un règlement sur la circulation des véhicules hors route.

### **12.2 Présentation du projet de règlement**

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

**13. URBANISME – CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° 2017-204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90**

Réception du certificat émis par la MRC du Granit en rapport avec la conformité de notre règlement n° 2017-204 modifiant le règlement de zonage n° 2006-90 afin d'autoriser l'extraction dans la zone AFT1-6 et d'inclure les nouvelles dispositions relatives aux milieux humides.

**14. GestionIONS MINEURES :**

**14.1 60, rue Industrielle**

**Résolution 2017-09-288**

ATTENDU que la compagnie Gestion SJE Inc. désire procéder à l'agrandissement de son usine afin d'y aménager un nouvel espace de bureaux considérant que ceux actuellement en place ne suffisent plus à la demande croissante de l'entreprise ;

ATTENDU que la compagnie désire également implanter un nouveau pont roulant sur son terrain ;

ATTENDU que l'agrandissement prévu du bâtiment pour l'aménagement des bureaux serait implanté à une distance de 14.04 mètres de la marge avant et que le pont roulant serait implanté à une distance de 5.7 mètres de la marge avant ;

ATTENDU que la grille d'usage du règlement de zonage n° 2006-90 stipule qu'à la zone industrielle I-5, la marge de recul avant est de 15 mètres ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation n'affecte pas le voisinage immédiat ;

ATTENDU que cet agrandissement permet de consolider et de créer de nouveaux emplois ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par la compagnie Gestion SJE Inc. à l'effet de permettre l'agrandissement de son usine afin d'y aménager un nouvel espace de bureaux à 14.04 mètres de la marge avant et de permettre l'implantation d'un pont roulant à 5.70 mètres de la marge avant ;

QU'une copie de cette décision soit remise à l'inspecteur en bâtiment et environnement et qu'une copie certifiée de cette autorisation soit postée à la requérante par "courrier recommandé".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**14.2 Lot 3 739 641**

**Résolution 2017-09-289**

ATTENDU que la Ferme H.L.R. Faucher Inc. désire procéder à l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage suite à l'incendie survenu à l'automne 2016 et désire également augmenter son cheptel animal ;

ATTENDU que les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage et les lieux d'entreposage se calculent selon une formule définie

à l'article 11.4 du Règlement de zonage n° 2006-90 et que cette distance minimale à respecter est de 146.8 mètres pour ce projet ;

ATTENDU que 2 résidences voisines situées sur les lots 3 739 651 et 4 203 231 sont implantées à l'intérieur de la distance minimale à respecter de 146.8 mètres, soit une propriété à 63.3 mètres du bâtiment d'élevage et la seconde à une distance variant de 128 à 130.2 mètres du lieu d'entreposage du fumier ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation affecte légèrement 2 voisins immédiats mais que ces voisins ont été rencontrés par le propriétaire et autorisent par écrit la réalisation de ce projet ;

ATTENDU que la demande permet le maintien et la croissance des activités agricoles sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par la Ferme H.L.R. Faucher Inc. à l'effet de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage situé à 63.3 mètres d'une résidence et dont le lieu d'entreposage du fumier est situé à une distance variant de 128 à 130.2 mètres d'une seconde résidence ;

QU'une copie de cette décision soit remise à l'inspecteur en bâtiment et environnement et qu'une copie certifiée de cette autorisation soit postée à la requérante par "courrier recommandé".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

**15.1 Fabrique St-Jean Paul II (Communauté chrétienne de St-Ludger)  
– Souper-bénéfice pour la fabrique**

Résolution 2017-09-290

ATTENDU que la Fabrique St-Jean Paul II (Communauté chrétienne de St-Ludger) s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir gratuitement la grande salle et la cuisine de l'OTJ de St-Ludger le 30 septembre prochain à l'occasion de leur souper-bénéfice en vue d'amasser des fonds pour l'entretien de l'Église ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la demande de la Fabrique St-Jean Paul II (Communauté chrétienne de St-Ludger) soit acceptée et que la grande salle et la cuisine de l'OTJ lui soient accordées gratuitement pour le souper-bénéfice du 30 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **17. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Comité administratif – PV du 19 juin 2017
- ⇒ Comité administratif – PV du 12 juillet 2017
- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 5 septembre 2017
- ⇒ Marché municipal
- ⇒ Quorum
- ⇒ Membres en direct +
- ⇒ Mini-Scribe

## **18. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 SEPTEMBRE 2017**

### Résolution 2017-09-291

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 11 août au 8 septembre 2017 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

## **20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### Résolution 2017-09-292

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bernardin Gagnon, Maire

---

Julie Létourneau, Dir. Gén.